

TARIFICATION TENUE DE COMPTE APPLICABLE AU 01/01/2025

› FORFAIT ANNUEL DE TENUE DE COMPTE

Opérations incluses dans le forfait	forfait annuel par porteur (1) (Tarification, hors indexation)
<p>Ouverture et mise à jour des comptes des bénéficiaires</p> <p>Versements volontaires ponctuels ou programmés</p> <p>Arbitrages (illimités) entre supports de placement et modifications de mode de gestion entre gestion libre et gestion pilotée du PER.</p> <p>Traitement des flux de versements en provenance de l'entreprise participation/intéressement/PPV placé.</p> <p>Calcul de l'abondement dû à chaque bénéficiaire et appels de fonds correspondants</p> <p>Etablissement et communication des relevés d'opérations (hors frais de composition et d'envois postaux),</p> <p>établissement et communication du relevé annuel de situation (hors frais de composition et d'envois postaux),</p> <p>Déblocages anticipés ou rachats d'avoires disponibles à l'échéance (illimité) à condition qu'ils soient effectués par virement</p> <p>Documentation en ligne</p> <p>Espace sécurisé de consultation et de gestion d'épargne salariale en ligne</p> <p>Conseil téléphonique (numéro non surtaxé)</p>	<p>113,70 € HT minimum par entreprise (1)</p> <p>Jusqu'à 10 comptes 15,20 € HT par compte*</p> <p>De 11 à 299 comptes 12,10 € HT par compte*</p> <p>De 300 à 999 comptes 9,80 € HT par compte*</p> <p>À partir de 1000 comptes 8,30 € HT par compte*</p>

(1) Forfaitaire PEE et/ou PER

* À partir du 1er compte de la tranche.

**Même en l'absence de compte individuel ouvert, l'entreprise est redevable du forfait annuel minimum.

› RÈGLE D'INDEXATION

Le Forfait annuel de tenue de comptes et les Frais de composition éditique sont révisables chaque année en fonction de la variation de septembre (n-1) à septembre (n) de l'indice SYNTEC révisé.

› FRAIS ANNEXES AU FORFAIT ANNUEL DE TENUE DE COMPTE

Emission d'un versement par chèque ou virement bancaire hors conditions prévues au Contrat	5€ HT
Frais de composition éditique des relevés de situation et d'opération	0,016 € HT par face composée et 0,082 € HT par pli composé hors indexation
Frais d'envoi postaux (impression, mise sous pli et affranchissement)***	1,80 € HT par pli

***Si vos salariés ne bénéficient pas du mode d'information dématérialisé.

› VOS DEMANDES SPÉCIFIQUES

Traitement assisté de la participation et de l'intéressement****	120 € HT par traitement + 1,50 € HT par bulletin d'option émis
Mise à disposition d'un livret d'épargne salariale générique avec champs personnalisables	50 € HT
Création d'un livret d'épargne salariale sur mesure	A partir de 450 € HT
Transfert collectif sortant vers un autre gestionnaire	50 € HT par tranche de 50 salariés, avec un minimum de 300 € HT
Frais d'annulation et de régularisation d'un dossier de versements, suite à une erreur de l'ENTREPRISE	40 € HT par traitement
Prestation de rédaction d'un accord sur-mesure	Sur devis d'un montant minimum de 450€ HT
Tout autre demande spécifique	Sur devis préalable après acceptation formelle de l'ENTREPRISE

****(calcul et répartition des quotes-parts, interrogation des bénéficiaires, dépouillement des réponses, appels de fonds à l'entreprise, paiements directs aux bénéficiaires, outre le traitement des flux de participation/intéressement placé inclus dans le forfait annuel)

TARIFICATION POUR LA GESTION FINANCIÈRE APPLICABLE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

La gestion financière, administrative et comptable, relative aux FCPE proposés dans l'offre PEI REGARD – PER REGARD est assurée par **PRO BTP FINANCE**.

Les frais au titre de la gestion financière sont définis, dans le respect des taux et modalités prévus dans les règlements et le Document d'information Clé de chaque FCPE, et selon les conditions particulières suivantes :

› DROITS D'ENTRÉE

Les droits d'entrée appliqués à chaque versement sur un FCPE de la gamme REGARD ÉPARGNE, à la charge de l'Entreprise ou des Bénéficiaires (selon modalités définies par l'Entreprise dans son Contrat)	1,5 %
--	-------

› COMMISSIONS DE GESTION

Les commissions de gestion sont prélevées annuellement sur l'actif des fonds à la charge des Porteurs de parts*

REGARD ÉPARGNE Monétaire	0,55%	REGARD ÉPARGNE Dynamique	1,94%
REGARD ÉPARGNE Prudent	1,24%	REGARD ÉPARGNE Actions	1,98%
REGARD ÉPARGNE Obligataire	1,09%	REGARD ÉPARGNE Flexible et solidaire	1,32%
REGARD ÉPARGNE Équilibre	1,41%	REGARD ÉPARGNE PME	2,09%

*Frais réels au cours du dernier exercice clos le 31/12/2024, comprenant d'une part les frais de gestion administratifs et d'autres part les coûts de transaction (source: support annuels de gestion 2024 des fonds) à l'exception de Regard Épargne PME, dont les frais affichés portent sur l'exercice 2023 (les frais du fonds maître sur l'exercice 2024 n'étant pas disponibles à cette date).